



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 OCTOBRE 2021

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDE, Annie BENECH, Bruno DAVID, Lionel NICAUD, Frédéric SOUSA, Nathalie WOMACK.

Absents avec procuration : Marjorie AUSSENAC (procuration à Frédéric SOUSA), Jacques FROMENT (procuration à Christophe ROGER), Julien ZANY (procuration à Dominique THELINGE), Elisabeth LOBO (procuration à Christophe SOUDE).

Absents : Elsa SOARES, Henri ANTUNES, Pascaline BACOUET, Julien CLEMENT.

Secrétaires de séance : Christophe ROGER et Bénédicte LEVIGNAT

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Madame le Maire accueille et remercie Madame Agathe ANNES, professeur des écoles et Madame Marie RIGAL Accompagnante d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) à l'école élémentaire « Aux galops des mots » de Prayssac, qui vont présenter à l'Assemblée le projet « Un chien à l'école ».

Agathe ANNES explique qu'une association a été créée autour de ce projet il y a un an et demi environ et que ce projet va enfin pouvoir se concrétiser au sein de deux classes de l'école élémentaire de Prayssac. L'idée de ce projet est née d'une interrogation de l'équipe face à des enfants porteurs de handicaps plus ou moins lourds ou d'histoires personnelles, graves et pesantes. Ce sont des enfants qui ne sont pas sereins et qui rencontrent d'importantes difficultés à l'apprentissage. Comment les accompagner d'une façon créative, ludique et bénéfique afin qu'ils trouvent leur place au sein du groupe ?

Devant ces questionnements, Marie RIGAL soumet l'idée d'entrer en contact avec l'association LOL (chien d'assistance judiciaire) de Cahors. Cette association a mis en place l'accompagnement, par un chien, des victimes et notamment des enfants au sein du tribunal afin de libérer la parole et de rendre cette expérience moins anxiogène. Elle obtient d'excellents résultats. Forts de cet exemple et après avoir rencontré les différents protagonistes de l'association LOL, les membres de l'équipe éducative de l'école de Prayssac décide de se lancer dans ce projet « Un chien à l'école ». Après de multiples démarches, échanges et rencontres avec notamment Christophe SOUDE, adjoint au Maire en charge des écoles, l'association Handi'chiens, la Député Huguette TIEGNA et le Rectorat, le projet est finalisé. Les classes de CE2/CM1 avec Agathe ANNES et de CM2 avec Sandrine LARRENIE sont prêtes à accueillir un chien pour de la médiation animale.

Marie RIGAL poursuit en définissant ce qu'est la médiation animale : « la médiation animale est la mise en relation entre l'humain et l'animal au sein d'un programme éducatif dans l'intérêt de l'un et le respect de l'autre. Cette démarche a pour objectif dans notre école de renforcer l'action entreprise par notre équipe pédagogique en mettant en place des activités assistées par l'animal. Par exemple si l'objectif de l'enseignant, sur son temps de classe est d'obtenir un schéma de travail serein, en acceptant les règles de la classe pour l'enfant, de rentrer dans le calme, de s'installer à son bureau, le chien va l'accompagner jusqu'à son bureau, il va tout simplement se placer à côté de lui, il va faire le trajet dans la classe avec lui, puis il va se positionner à ses pieds ou près de son cartable, afin que l'enfant se sente plus en confiance et en sécurité ».

Agathe ANNES reprend, en expliquant que le chien sera, en dehors des heures scolaires, en pension chez elle ou chez Sandrine LARRENIE. C'est un animal qui ne sera présent pour travailler que sur le temps de classe, il ne participera pas aux récréations, tout simplement parce qu'il doit être uniquement accompagné par des personnes ayant suivi une formation. Dans un premier temps, trois personnes seront formées sur l'école. Plus tard toute l'équipe recevra une formation.

Elle précise que selon le projet pédagogique choisi, le chien pourra se consacrer à un enfant afin de lui permettre par exemple d'exprimer des émotions ou de parler de « soi », ou bien, être un vecteur de calme et de sérénité pour l'ensemble de la classe. Ces chiens font preuve d'une grande sensibilité, ils peuvent ressentir le mal être d'une personne et aller vers elle pour lui apporter du réconfort. Ce sont des chiens sélectionnés dès l'âge de six mois (ils sont souvent issus de chiens accompagnants), et partent en familles

d'accueil, puis à 18 mois, intègre un centre de formation où ils vont apprendre un certains nombres de commandes. A l'issue de cette formation, seulement 30% d'entre eux seront sélectionnés pour faire partie de projets tel que celui qui nous concerne ou partiront comme chien d'assistance individuelle (chiens guides).

Christophe SOUDÉ souligne le côté novateur du projet. En effet, à ce jour, l'école de Prayssac sera la seule en France et en Europe à porter un projet dans lequel l'animal sera présent en continu et pour plusieurs années consécutives.

Madame le Maire demande si une date a été fixée pour l'arrivée du chien ? Agathe ANNES lui répond qu'il n'y a pas de date arrêtée, qu'ayant obtenu l'accord du Rectorat, ils sont dans l'attente du chien qui correspondra aux critères qui ont été déterminés au préalable avec l'association. Cela peut prendre du temps.

Christophe ROGER demande si ce projet obtient l'assentiment de tous les acteurs concernés : enseignants, agents, parents ?

Agathe ANNES lui répond que le projet n'aurait pas pu être concrétisé sans l'aval de l'ensemble de l'équipe (enseignants et agents communaux). Concernant les parents, les délégués ont été informés et ont pu suivre son évolution lors des Conseils d'Ecole au cours de l'année scolaire écoulée. Le prochain conseil d'Ecole aura lieu le 19 octobre, ils seront informés de la mise en place du projet. De plus une réunion avec les parents des deux classes concernées en présence de l'inspectrice d'académie est programmée le 21 octobre.

Fabienne SIGAUD demande ce qui est envisagé en termes de financements et a combien a été estimé le coût du projet à l'année ?

Marie RIGAL lui répond : « l'association Handi'chiens travaille beaucoup avec la Fondation de France et notamment la Fondation Adrienne et Pierre SOMMER qui finance des projets innovants en médiation animale. Nous les avons démarchés, ils sont venus à l'école pour vérifier que le projet était viable et ils nous financent la formation à hauteur de 11 000 €. Le coût du projet à l'année a été estimé à 1 500 € (Mutuelle – soins vétérinaires – adhésion à Handi'chiens pour le suivi du chien par un éducateur disponible 7j/7 en cas de besoin) – formation des personnes.

De plus, de par son côté novateur, le projet fait partie d'un programme Européen de recherche dans le cadre d'une étude : « Décrochage scolaire et qualité de vie dans les établissements ». Il fera donc l'objet d'une évaluation tout au long de sa réalisation et même après.

Pour conclure, Madame le Maire félicite l'équipe de l'école pour cette initiative et tout le travail effectué avec pugnacité.

Agathe ANNES et Marie RIGAL quittent la salle du Conseil.

Madame le Maire ouvre la séance à 21H02

Elle rappelle au préalable, que les membres de l'opposition n'ont pas souhaité assister à la séance du Conseil Municipal (mail du 04/10/2021 à 13 : 23 envoyé à l'ensemble des Membres du Conseil), en raison de la réception tardive (le 02/10/2021 à 12 : 08) des projets de délibérations. Elle admet que son emploi du temps de ces derniers jours n'a pas permis une relecture et un envoi des projets de délibérations suffisamment tôt. Cependant, elle souligne que tous les Membres du Conseil sont dans le même cas de figure.

Sans remarque ni commentaire à propos du compte-rendu du 29 juillet 2021, Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1 FDEL-TE 46 :
 - Convention Audit Energétique – Presbytère et cinéma
 - Délibération travaux électrification
- 2 Agrandissement du cimetière
- 3 Renouvellement adhésion CAUE
- 4 Subventions exceptionnelles
- 5 Subventions complémentaires 2021
- 6 Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal
- 7 Emprunts : remboursement anticipé
- 8 DM4

- 9 Admission en non-valeur commune/logements sociaux
- 10 DM5
- 11 Cinéma :
 - demande de subvention FAST – Département
 - Plan de financement
- 12 Taxe d'Aménagement : taux et exonérations
- 13 Décision du Maire
- 14 Questions diverses

1. FDEL

→ **Audit énergétique** : Dans l'objectif de réaliser des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments abritant le presbytère et le cinéma Louis Malle, Dominique THELINGE, adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil de faire établir un diagnostic énergétique. Celui-ci sera réalisé par la FDEL-Territoire Energie Lot. Son coût estimatif s'élève à 5 800 € HT (soit 2 900 € HT pour chaque bâtiment). La participation de la Commune sera de 800 € net de taxe.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

→ **Extension du réseau électrique** : Pour permettre l'urbanisation des parcelles situées aux Gardes Sud, section AB numéros 96 et 97, appartenant à la maison de retraite « Les Balcons du Lot », Dominique THELINGE propose et présente à l'Assemblée, pour approbation, le projet de raccordement électrique de ces parcelles au réseau existant. Cette opération sera réalisée par la FDEL-Territoire Energie Lot, coût estimé à 9 700 € HT, dont 2 700 € net de TVA à charge pour la Commune.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

2. Agrandissement du cimetière

Christophe ROGER, adjoint au Maire, informe le Conseil que le nombre d'emplacements dans le cimetière actuel est insuffisant pour faire face aux demandes de concessions présumées pour les années à venir. Afin de palier à ce manque, il est nécessaire de procéder à l'extension du cimetière. En vue de cet agrandissement, des parcelles ont déjà été acquises (D 2524 – 2561 et 2562) ou sont en cours d'acquisition (D 301), soit un total de 1 493 m².

Prenant en considération que le cimetière est situé dans une zone non agglomérée (en limite avec la zone AP du Plan Local d'Urbanisme), Christophe ROGER propose d'approuver le projet d'extension du cimetière communal sur les parcelles sus mentionnées.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

3. Renouvellement de l'adhésion au CAUE

Madame le Maire rappelle succinctement ce qu'est le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement). C'est un organisme qui est à disposition des collectivités pour tous conseils sur des projets d'urbanisme, d'architecture et d'environnement. La Commune de Prayssac fait régulièrement appel à ses services. C'est pourquoi elle propose aux membres du Conseil de renouveler cette adhésion qui s'élève pour l'année 2021 à 150 €.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

4. Subventions exceptionnelles

Christophe SOUDÉ, adjoint au Maire, présente à l'Assemblée les demandes de subventions exceptionnelles déposées, d'une part le Centre aéré le « Cerf-Volant », et d'autre part le fanny Club Prayssacois.

- 1- **Centre aéré** : Dans le cadre de l'organisation du forum des associations 2021, qui s'est déroulé le 4 septembre dernier, le Centre aéré a souhaité offrir aux enfants, tout au long de la journée, diverses activités proposées par Cap Nature. Le coût de la prestation pour la journée s'élève à 1 500 €. Considérant le travail, l'investissement et le temps consacré par les bénévoles et par le personnel du centre aéré dans cette organisation, en prenant en compte aussi le partenariat avec la Mairie sur un tel évènement, Christophe SOUDÉ propose aux Membres du Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€ au Centre aéré « Le Cerf-Volant ». En tant que Présidente du Centre aéré, la voix d'Elisabeth LOBO ne sera pas prise en compte

Vote : 14 voix Pour

- 2- *Fanny Club Prayssacois* : Dans le cadre du congrès départemental de pétanque qui se déroulera à Prayssac le 4 décembre prochain, le fanny Club sollicite auprès de la Mairie une subvention de 250 €. Devant l'importance et le caractère exceptionnel de l'évènement, Christophe SOUDÉ propose de répondre favorablement à leur demande.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

5. Subventions complémentaires 2021

Madame le Maire présente des demandes de subventions 2021 non encore examinées par le conseil municipal selon le tableau ci-dessous.

SUBVENTIONS 2021			
Associations	Montants	Votes	Conseillers ne prenant pas part au vote
AUTRES SUBVENTIONS BUDGETAIRES			
CAISSE DES ECOLES	8 012.67	Pour à l'unanimité	
CCAS	1 800.00	Pour à l'unanimité	
CULTUREL ARTISTIQUE ANIMATIONS			
PRAYSSAC MUSETTE : Bal du lundi 30/08/21 dans le cadre de la fête	900.00	Pour à l'unanimité	
EDUCATION			
UN CHIEN A L'ECOLE	1 000.00	Pour à l'unanimité	

6. Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine Communal

Christophe ROGER rappelle aux Conseillers que la Mairie a entamé une procédure visant à déclarer un bien sans maître. C'est une procédure longue, mais qui arrive à son terme. Elle permet de pouvoir incorporer ce bien déclaré sans maître dans le domaine communal, au terme du délai légal, soit 6 mois, au cours duquel le propriétaire du dit bien a la possibilité de se manifester. Il s'agit en l'occurrence, de la parcelle D 2 345 située Place des Vignes de Fauroux, d'une contenance de 5 a 17 ca appartenant à la SARL Espace et Temps.

Cette société, propriétaire du bien, ne s'est pas fait connaître au terme du délai légal. Dès lors, le bien peut être présumé sans maître et peut revenir à la Commune si elle ne renonce pas à ce droit.

Ceci étant, Christophe ROGER propose au Conseil Municipal l'incorporation dans le domaine communal de la parcelle susmentionnée.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

7. Emprunts : remboursement anticipé

Suite à la vente du village de vacances situé au lieu-dit les Gardes Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition émise par la CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENEES pour le remboursement anticipé de deux emprunts réalisés en 2013 et 2014 dans le cadre de la rénovation du village de vacances :

1. N° du prêt 70011662771 réalisé le 04 octobre 2013 :

Capital remboursé par anticipation : 51 040.85 €

**Intérêts normaux : 146.46 €*

**Indemnité financière : 816.65 €*

**Indemnité remboursement anticipé : 136.11 €*

2. N° du prêt 00000102990 réalisé le 16 mai 2014

Capital remboursé par anticipation : 326 197.23 €

**Intérêts normaux : 72.49 €*

**Indemnité financière : 5 219.16 €*

**Indemnité remboursement anticipé : 869.86 €*

Fabienne SIGAUD précise que l'échange avec les conseillers de la banque a permis de conforter l'analyse de la municipalité sur la situation financière de la commune. En effet, les indicateurs mesurés habituellement, CAF, ratio de désendettement, sont satisfaisants. Elle ajoute aussi que les frais d'un remboursement anticipé sont moins coûteux que les frais financiers sur la durée des prêts restant à courir. Une décision de remboursement permettrait d'augmenter encore la capacité de la commune à financer de nouveaux projets structurants.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

8. Décisions Modificatives DM 4

Suite à la proposition du remboursement par anticipation des 2 emprunts liés au village de vacances, Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative.

Elle donne la parole à Martine LIARSOU, DGS de la Mairie de Praysac, qui présente les écritures comptables suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Opérations	Articles	Montants €	Opérations	Articles	Montants €
OPFI	1641	377 238.08 (Rbst emprunts)	OPFI	024	780 000.00 (montant perçu de la vente en 2021) 70 000.00 (prix des loyers déjà perçus) soit 850 000 €
142-CINEMA	2313	282 761.92	OPFI	021	- 70 000.00
143- SANTAMARIA RENOVIATION	2313 2031	100 000.00 20 000.00			

SECTION De FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Articles	Montant €	Articles	Montant €
678 –autres charges exceptionnelles	+ 70 000.00		
023- virement à la section investissement	- 70 000.00		

Au terme de la présentation, Madame le Maire propose de passer au vote.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

9. Admission en non valeurs Commune/Logements Sociaux

Madame le Maire explique que, malgré les diverses relances du trésor Public et de la Mairie, certains titres restent impayés depuis plusieurs années. Il convient donc, comme chaque année et selon les états dressés par le comptable public, de les admettre en non-valeur. Elle précise que cette procédure a uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable. Elle n'efface pas la dette de l'utilisateur.

→Pour le budget Commune : admission en non-valeur d'un montant total de 2 716.16 € courant sur les années 2012 à 2017, relative essentiellement à des impayés de cantine et garderie.

→Pour le budget Logements sociaux : admission en non-valeur pour un montant de 308.97 pour l'année 2017 relative à des impayés de loyer.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

10. Décisions Modificatives DM 5

Suite à la présentation des admissions en non-valeur, Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la décision modificative du budget logements sociaux comme suit:

Section de fonctionnement

Dépenses : article 022 (dépenses imprévues) : - 308.97€
article 6541 (créances admises en non-valeur) : + 308.97 €

Vote : Pour à l'unanimité des voix

11. Cinéma :

→ **Subvention FAST – Département** : Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de modernisation, d'aménagement et d'extension du cinéma Louis Malle. Dans le cadre de la politique en faveur de la culture et du patrimoine et du soutien à la construction d'équipements culturels et patrimoniaux mis en place par le Département, elle propose de solliciter une subvention FAST (Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales) d'un montant de 171 957 €.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

→ **Plan de financement** : Fabienne SIGAUD rappelle aux Conseillers le coût estimatif du projet de modernisation, d'aménagement et d'extension du cinéma Louis Malle, soit un montant de 1 459 426 € HT.

Elle propose au vote de l'Assemblée le plan de financement suivant :

- Subvention DETR 2021 - DSIL/Plan de relance accordée : 500 000 €
- Subvention CCVLV accordée : 50 000 €
- Estimation Subvention REGION (en attente) : 440 000 €
- Subvention DEPARTEMENT- FAST sollicitée: 171 957 €
- Autofinancement de la commune (20,38 %) : 297 469 €

Vote : Pour à l'unanimité des voix

12. Taxe d'Aménagement : Taux et Exonérations

Christophe ROGER rappelle aux membres du Conseil d'une part, que le taux actuel de la Taxe d'aménagement est de 2%, d'autre part, que la Commune peut librement, en application des articles L331-1 – R331-1 et suivants, instaurer ou modifier le taux de la taxe d'aménagement dans une fourchette de 1 à 5 %, et appliquer un certain nombre d'exonérations.

Après avoir présenté les taux et les exonérations de plusieurs communes proches de Prayssac, il propose de porter le taux de la part communale de la Taxe d'aménagement à 2.5% et d'exonérer totalement les constructions suivantes :

- Les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L331-12 du code de l'urbanisme ;
- Les commerces de détail d'une superficie de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

13. Décisions du Maire

Décision N°1 : Signature d'une convention de mise à disposition de la Mairie de Prayssac auprès de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV) d'un agent administratif Principal de 1^{ère} classe pour exercer la fonction d'instructeur du droit des sols, à raison d'un jour par semaine, à compter du 05 juillet et jusqu'au 30 septembre 2021.

Décision N°2 : Signature de la convention appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires entre le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et la Commune de Prayssac du 02 septembre 2021 au 31 décembre 2022.

Décision N°3 : Signature de la convention de mise à disposition d'un chien d'assistance, dit d'accompagnement social, médico-social, à l'école élémentaire « Au galop des mots ». Cette présente convention sera suivie d'une adhésion accompagnée d'une cotisation annuelle de 15€/an. Cette convention est conclue à compter de la remise du chien jusqu'à cessation soit des fonctions du référent principal, de l'incapacité ou du décès de l'animal.

14. Questions Diverses

Madame le Maire fait part aux conseillers des informations suivantes :

- Les travaux de réaménagement de la Place Dutours ont débuté ce jour, lundi 04 octobre 2021. Mise à part en début de semaine, le temps d'exécution de la traversée des réseaux, où la RD67 sera fermée, il n'y aura pas de grande perturbation de la circulation. La durée du chantier est de cinq semaines.
Le 2 novembre l'arrêt de bus de la place d'Istrie sera déplacé place de la Liberté.
- Octobre Rose : Dans le cadre de la campagne en faveur du dépistage du cancer du sein, le Comité du Lot vous propose : « Histoires de femmes » soirée contée au profit de la Ligue contre le cancer, le vendredi 8 octobre 2021 à 20h00 à l'espace Maurice Faure.
- Les 8-9 et 10 octobre 2021 campagne de collecte des Restos du Cœur.
- Moustiques Tigres : Réunion d'information auprès des agents communaux et intercommunaux le 18 octobre 2021 à Grézels.
Réunion Publique le **22 octobre 2021** à 18h à l'Espace Maurice Faure.
- Pots des nouveaux arrivants de la Commune le **10 décembre 2021** à 18h.
- Goûter de Noël des anciens : le **15 décembre 2021** à 15h à l'Espace Maurice Faure.
- La cérémonie du **11 novembre** à 11h aux monuments aux morts.
- Vœux à la population le dimanche **9 janvier 2022**.
- Le projet de vidéo protection est toujours en attente de la réponse de la Préfecture concernant le financement à hauteur de 50%. Sans cela la Commune ne pourra pas prendre en charge la réalisation de ce projet.
- Réussite de l'exposition des perruches ondulées les 2 et 3 octobre 2021 avec plus de 300 visiteurs.
- Cahier spécial sur la commune de Prayssac dans le prochain magazine Dire Lot.

Sans autre question,

La séance est levée à 22h07.